

AFFAIRE N° 35/8. - Emprunt de 10 000 000 de Frs CFA auprès de la CAISSE GENERALE de SECURITE SOCIALE pour la construction d'une crèche-garderie.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Pour répondre aux vœux des habitants du Chaudron, la Municipalité envisage la création d'une crèche-garderie sur une parcelle de terrain achetée à la S.I.D.R.

Le coût de cette réalisation, de l'ordre de 10 000 000 de Frs CFA, ne pouvant être pris en charge par la Commune, je vous demande l'autorisation de solliciter de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Sécurité Sociale un prêt de 10 000 000 de Frs CFA, sans intérêt et remboursable en deux ans, eu égard au caractère social que présente cette crèche-garderie.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
*Saint-Louis, le 12 Octobre 1970*  
*Don de l'Etat*  
*Le Secrétaire Général*  
*M. K. K. K.*

*Don copie certifiée conforme*  
*Le Directeur des Affaires Financières*  
*Ch. Vigneron*